



Pour diffusion immédiate

Le CMFC exhorte les partis politiques fédéraux à mettre l'accent sur les soins de santé et à appuyer l'objectif d'avoir un médecin de famille pour chaque Canadien et Canadienne

TORONTO, le 8 avril 2011 – Aujourd'hui, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a exhorté les partis politiques fédéraux à accorder une plus grande place aux soins de santé pendant cette élection générale. Bien que certains enjeux touchant la santé figurent déjà aux programmes des partis, le Collège, ses 25 000 médecins de famille membres et les 30 millions de Canadiens et Canadiennes qui sont leurs patients, veulent connaître les positions de chaque parti à l'égard des recommandations suivantes du CMFC :

1. D'ici 2020, chaque Canadien et Canadienne devrait avoir son propre médecin de famille.
2. Les populations canadienne et québécoise doivent avoir l'assurance que le financement requis pour répondre aux besoins prioritaires en matière de santé sera maintenu après l'échéance de l'Accord sur la santé en 2014, y compris les besoins liés aux soins primaires.
3. Il faut établir une structure pancanadienne pour la planification des ressources humaines sur la santé afin d'éviter les pénuries de médecins, de personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé à l'avenir.
4. Il convient de réduire les temps d'attente, y compris le temps d'attente pour les soins d'urgence, pour trouver un médecin de famille et pour être référé par un médecin de famille vers des spécialistes.
5. Les soins à domicile médicalement nécessaires et les médicaments devraient être couverts en vertu de l'assurance-santé et de la *Loi canadienne sur la santé*.
6. Un soutien devrait être prévu pour aider les pratiques de médecine familiale d'un bout à l'autre du pays à devenir des exemples de « centres de médecine familiale » — un modèle qui vise à assurer, ou à prendre les mesures requises pour assurer, la prestation de tous les soins offerts dans le cadre d'une pratique familiale et la référence vers les spécialistes dont le patient a besoin.

« Le centre de médecine familiale pour chaque patient est le milieu de pratique de la médecine familiale où le patient se sent le plus à l'aise pour exprimer ses préoccupations sur sa santé », explique le D^r Robert Boulay, président du CMFC. « Il enrichit les pratiques de médecine familiale qui existent actuellement dans nos communautés rurales et urbaines. »

« C'est l'endroit où les patients, leur famille et leurs aidants personnels participent activement à la prise de décision et à la prestation de soins continus », ajoute le D^r Cal Gutkin, directeur général et chef de la direction du Collège. « Il se démarque par son approche axée sur le patient et est au cœur même d'un système de santé centré sur le patient. »

Le CMFC publiera un document sur le Centre de médecine familiale pour chaque patient qui proposera dix objectifs, chacun s'appuyant sur une série de recommandations, dont celles-ci :

- Chaque personne au pays devrait avoir accès à son propre médecin de famille dans un milieu bien encadré selon le modèle du centre de médecine familiale.
- Les équipes ou réseaux de prestataires de soins de santé devraient travailler en collaboration avec le médecin de famille du patient (dans un même établissement, une même communauté et/ou virtuellement) afin de fournir des soins médicaux et de santé complets et globaux aux patients.
- On devrait inciter le personnel infirmier/les infirmières praticiennes, les adjoints au médecin et autres membres de l'équipe du centre de médecine familiale à établir des relations professionnelles avec les patients afin d'assurer la prestation de soins continus, et appuyer leurs efforts à cet égard. Cette démarche a produit les meilleurs résultats en matière de santé.
- Les pratiques organisées selon le modèle du centre de médecine familiale devraient adopter le système de rendez-vous le jour même pour assurer que les patients puissent consulter en temps opportun leur médecin de famille ou un membre approprié de l'équipe du centre.
- Le centre de médecine familiale devrait aider à répondre aux besoins des patients et de la population qu'il dessert par la prestation de soins primaires et de soins préventifs secondaires, la promotion de la santé, la prise en charge des maladies chroniques, la communication de renseignements sur la santé publique et la fourniture de services à cet égard.
- Les systèmes de soutien doivent être en place pour aider chaque pratique/centre de médecine familiale à passer d'un système de dossiers papier à l'introduction et au maintien de dossiers médicaux électroniques.
- Le centre de médecine familiale devrait bénéficier du soutien requis pour agir en tant que site de formation des nouveaux médecins de famille et autres professionnels de la santé, et de laboratoire pour la recherche centrée sur la pratique.

Les populations canadienne et québécoise considèrent la santé comme un enjeu prioritaire; le CMFC exige que chaque parti politique se prononce sur ces questions au cours de cette campagne électorale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Jayne Johnston
Responsable aux communications
Le Collège des médecins de famille du Canada
Tél. : 905 629-0900, poste 303
jjohnston@cfpc.ca
www.cfpc.ca